



AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉMOLITION POUR LE 462, RUE PRINCIPALE EST

PRENEZ AVIS que le conseil municipal de la Ville de Magog est saisi d'une demande de démolition pour les bâtiments sis sur l'immeuble formé des lots 3 143 396 et 3 415 292 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead, dont l'adresse est le 462, rue Principale Est, Magog, Québec. Cette demande de permis de démolition est déposée par le propriétaire, M. Éric Morin.

Conformément au règlement n° 2522-2014 applicable, toute personne qui veut s'opposer à la délivrance du permis de démolition doit, dans les **10 jours** qui suivent l'affichage du présent avis, faire connaître par écrit son opposition motivée à Me Marie-Pierre Gauthier, greffière adjointe de la Ville de Magog, à l'adresse suivante : 7, rue Principale Est, Magog (Québec) J1X 1Y4.

Le conseil municipal analysera la demande et les oppositions reçues lors d'une séance publique qui sera tenue le lundi 12 juillet 2021, à 19 h 30. Cette séance sera télédiffusée en direct et rediffusée en semaine sur NousTV et Câble Axion. Elle sera également webdiffusée en direct sur la chaîne YouTube et sur la page Facebook de la Ville de Magog.

Donné à Magog, le 1^{er} juillet 2021.

Me Marie-Pierre Gauthier,
Greffière adjointe